

Taux de taxation et tarification¹**Taux de taxes foncières générales****Taux par catégories d'immeubles**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis	0,5979
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,5623
Immeubles non résidentiels	3,0814
Terrains vagues	1,1958

Taxe pour travaux municipaux

Île-des-Sœurs	0,0197
Terre ferme	0,0393

Réserve financière de l'eau**Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,0898
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0576
Immeubles non résidentiels ²	0,3043

Réserve financière de la voirie**Taxe spéciale pour travaux de voirie**

Immeubles résidentiels	0,0038
Immeubles non résidentiels	0,0251

Taxes d'arrondissement

Taxe relative aux services (tous les immeubles)	0,0731
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0347

Tarification fiscale locale**Tarification de l'eau**

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 45 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.

Tarification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels	Tarif fixe de 96 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif fixe de 96 \$ par établissement commercial.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2015, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.